Commune: 13001 Marseille	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage  Document vérifié et numéroté le A	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1):  A D'après les indications qu'ils ent fournies au bureau;  B - En conformité d'un piquetage:	
Section : A1 Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/100 Date de l'édition : 01/01/1977		Document dressé par  à MARSEILLE  Date 03/04/2015  Signature:
1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquiss 2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, Inspecteur, géomètre ou technicien ret 3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est d'ifférent du propriétaire (mandataire, a' préciser les noms et qualités du signataire s'il est d'ifférent du propriétaire (mandataire, a'		

